

ÉTAT DE L'ART - ARDOISIÈRES DE TRÉLAZÉ

1. INTRODUCTION

«C'est sur la commune de Trélazé et aux franges de Saint-Barthélémy que s'étend le plus grand centre ardoisier de la région. ». Il s'agit d'une information énoncée à la page 47 de l'ouvrage *Ardoisières. Pays de la Loire* de 1988 réalisé par l'Inventaire général.

Cette étude réalisée entre 1987 et 1988, est le point de départ d'une mise à jour concernant la documentation sur les ardoisières de Trélazé.

Cet ouvrage dans la collection Images du patrimoine a pour mission de présenter au public les plus belles et les plus intéressantes images recueillies par les chercheurs, les photographes et les dessinateurs de l'Inventaire sur les thématiques choisies.

Cette étude est réalisée alors que l'exploitation ardoisière est encore en activité. La fermeture des carrières sera prononcée 26 ans plus tard en 2014.

En 1987, il est question de faire une présentation historique et technique des ardoisières en Pays de la Loire, de réaliser un reportage photographique afin d'illustrer les propos sur cette période et d'évoquer les évolutions et difficultés des entreprises ardoisières que sont la Commission des Ardoisières d'Angers et la Société Ardoisière de l'Anjou, travaillant sur ce site.

Aujourd'hui, le site est en partie à l'abandon avec des bâtiments en ruines, aménagé en parc et pour une partie servant encore pour l'exploitation et la valorisation des déchets ardoisiers restés sur place. Le paysage est marqué par les buttes formées des déchets d'ardoise et les 8 chevalements encore debout percent l'horizon.

Ce sont 300 hectares dont la propriété est répartie entre Angers Loire Métropole, la commune de Trélazé, la commune de Saint-Barthélémy-d'Anjou, le groupe Imerys et quelques propriétaires privés.

Une dynamique est lancée en avril 2025 avec la création d'un comité scientifique. Ce groupe est composé d'acteurs locaux, associatifs, entrepreneuriaux présents sur site et des collectivités à plusieurs échelles avec les communes et la métropole. Est abordée la question de la patrimonialisation du site, la mise en valeur de cet héritage afin de ne pas perdre ce passé industriel marquant du territoire. Il en émerge une véritable volonté de construire une identité locale autour des ardoisières. L'ambition est grande, répondre à la question du devenir du site des Ardoisières.

Il existe plusieurs discussions post-fermeture d'un site industriel. Les acteurs locaux envisagent parfois de tout raser et reconstruire, se faisant oublier l'échec de l'industrie et ce passé douloureux qui l'accompagne parfois. Il peut être décidé de conserver les lieux mais avec la question du sens et du futur usage avec un temps d'attente, de potentiel vandalisme, squat, vol et donc des dégradations. Il s'agit de débats encore au cœur des fermetures de sites industriels.

Aux vues des objectifs de mise à jour de la documentation relative aux ardoisières de Trélazé et d'une mise en valeur du site industriel, une bibliographie technique et scientifique s'impose.

2. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Les ouvrages sur le patrimoine industriel sont plus nombreux depuis l'essor de la discipline dans les années 1970/1980. Ils concernent différentes thématiques et de nombreuses industries sont recensées, photographiées et partagées.

Néanmoins, le filtre du patrimoine ardoisier réduit pour beaucoup les ouvrages patrimoniaux.

À titre indicatif, nous réalisons les recherches d'ouvrages sans filtre spécifique, sans tri de pertinence ou lien avec la thématique ardoisière ou l'appartenance trélazéenne.

Dans la base Nantilus, le catalogue des bibliothèques du réseau de Nantes Université, le 04/05/2026, la recherche « patrimoine » fournit 4516 ouvrages. La recherche « patrimoine industriel » donne 146 résultats. La recherche « ardoise » renvoie 45 livres et celle pour « ardoise patrimoine » donne 3 résultats.

Dans la base des bibliothèques municipales de Nantes, le 04/05/2026, la recherche « patrimoine » fournit 2866 ouvrages. La recherche « patrimoine industriel » donne 75 résultats. La recherche « ardoise » renvoie 48 livres. La recherche « ardoise patrimoine » donne 2 résultats.

Dans la base de la Bibliothèque du patrimoine de l'Hôtel de Région des Pays-de-la-Loire, le 04/05/2026, la recherche « patrimoine » fournit 4372 ouvrages. Celle de « patrimoine industriel » donne 718 résultats. La recherche « ardoise » renvoie 128 livres. Et la recherche « ardoise patrimoine » donne 38 résultats.

Les bibliothèques plus spécialisées offrent une diversité plus grande d'ouvrages techniques et spécifiques. Dans la base de Nantilus, moins de 1% des ouvrages relatif au patrimoine concerne aussi l'ardoise.

À noter que de nombreuses informations sont présentes aux Archives Départementales de Maine-et-Loire. Ils possèdent un fond privé composé de documents donnés et collectés en 2004, 2008, 2011 et 2015.

Les ouvrages spécifiques sur le site ardoisier de Trélazé sont peu nombreux et quelques études universitaires sont réalisées. Il s'agit de documents parfois sur une thématiques précises ou avec une vision plus globale qui permettent de bien comprendre les enjeux contemporains du site des anciennes ardoisières.

Nous pouvons citer le mémoire de Lola Morel, *Le paysage et la culture au cœur de la reconversion des friches minières : les Ardoisières de Trélazé (Maine-et-Loire), un ancien " point noir " aujourd'hui vecteur de renouveau pour le territoire*, écrit en 2017.

Le constat demeure. Le site des ardoisières de Trélazé est tombé en friches industrielles. Mais, comme l'écrit Lola Morel, petit à petit l'idée de préserver et de révéler ces paysages plutôt que de les masquer a progressé et s'est imposée au cours des années 2000.

Dans cette dernière optique, nous pouvons mentionner le travail d'un groupe d'étudiants de M2 ETTAP (Environnement, Territoires en Transition, Aménagement, Participation) de mars 2024. Leur étude porte sur l'identification des potentiels du site des anciennes ardoisières. Des questionnaires ont été posés auprès des habitants afin de déterminer les usages sur le lieu.

Ces deux études mettent en évidence une envie certaine de réaliser des aménagements et de connaître le passé des ardoisières afin de mettre en avant l'héritage laissé par cette industrie.

En parallèle, de nombreux ouvrages retracent les aspects historiques de ce site.

L'ouvrage de Jean-Pierre Nénon intitulé *L'ardoise et les ardoisiers de France : un patrimoine millénaire menacé* de 2024, expose l'histoire du site, les possibilités de réhabilitation et reconversion et les protections envisageables avec plusieurs prismes : mémoires, savoir-faire, techniques et histoires.

Nous pouvons également ajouter la lecture de la presse locale telle que Le courrier de l'ouest, presse océan ou encore ouest France et d'autres.

Une certaine fierté territoriale se ressent dans les écrits de la presse locale mais celle-ci se fait timide et discrète.

De manière généraliste, nous pouvons également chercher des éléments de réponse dans les ouvrages relatif au patrimoine industriel et la notion d'archéologie industrielle afin de décortiquer le lieu et ses enjeux. Ce point de vue moins spécifique aux Ardoisières est illustré dans l'ouvrage de Pierre Fluck, *Manuel de l'archéologie industrielle. Archéologie et patrimoine* de 2017.

Dans son prolongement, Florent Laroche et Michaële Simonnin développent la notion de l'archéologie industrielle avancée pour constituer un dossier d'œuvre patrimoniale technique en capitalisant les connaissances du passé sous une forme numérique et en les repositionnant virtuellement en situation d'usage à des fins de muséographie et de valorisation¹³.

¹³ Laroche Florent, Simonnin Michaële, *De l'usage du numérique pour la valorisation patrimoniale du patrimoine industriel: une nécessaire interdisciplinarité - Histoire de La laverie à sel du Musée des marais salants à Batz-sur-Mer (44)*, 2020.

Aussi, *L'archéologie industrielle en France, patrimoine - technique - mémoire, Le patrimoine industriel pour quoi faire ? Colloque national de Trégastel 5.6.7 octobre 1994* est un numéro hors série du CILAC écrit par Louis Bergeron en juin 1996. Cet ouvrage nous permet de bien saisir les enjeux de protection et de mise en valeur des sites industriels.

Dans le même temps, certains auteurs écrivent sur les représentations et perceptions du monde industriel comme Vincent Veschambre avec son article intitulé : «La cheminée d'usine entre « totem et tabou » : effacement versus appropriation d'un symbole du passé industriel» de 2014. Et alors, nous comprenons bien la transformation du paysage par l'industrie que ce soit par des cheminées d'usines ou des chevalements qui façonnent la ligne d'horizon. L'article de Simon Edelblutte, «Le paysage industriel : un défi patrimonial ?» de 2024 parle des usines comme le cœur du paysage industriel. Celui-ci se réinvente au rythme des usages et des besoins. Bruno Lusso partage cette approche dans son article «Patrimonialisation et greffes culturelles sur des friches issues de l'industrie minière» de 2013. Il développe l'idée d'un dialogue entre le nouveau et l'ancien sans qu'une rupture totale soit nécessaire. Christian Hottin parle d'un «état de transition entre une ancienne et une nouvelle activité économique» pour désigner la friche industrielle. Nous pourrions ajouter que ce temps de latence entre deux époques semblent parfois nécessaire afin d'adapter la perception que nous avons de ces sites industriels.

D'autres ouvrages évoquent la question nouvelle du patrimoine et des sites industriels face aux exigences environnementales. Que le bâti existant peut être une solution économique et raisonnée. Tel est le cas dans le livre de Marina Gasnier, *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis : Usages économiques et enjeux environnementaux* de 2018.

Nous comprenons bien que l'ensemble des lectures développe des notions dont il faut maintenant en expliquer quelques unes.

3. DÉFINITIONS

À la lecture de ces différents ouvrages, plusieurs questions apparaissent dont celle de la définition des notions abordées et de la précision de celles-ci dans cette thématique des ardoisières.

Alors commençons par le premier terme, à savoir la définition du patrimoine. Selon le code du patrimoine de 2004, il «s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.». C'est-à-dire que le patrimoine se comprend par une société comme étant d'intérêt. Ainsi, il doit être transmis aux générations futures, conserver et préserver. La diversité du patrimoine est grande et les domaines sont variés.

Suite à l'exploitation ardoisière, le site trélazéen s'inscrit dans le champ d'action du patrimoine industriel.

Les deux organismes, le TICCIH¹⁴ et l'ICOMOS¹⁵ s'accordent en 2011 sur des principes conjoints pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel dits "Principes de Dublin". Ils ont convenu cette définition du patrimoine industriel : il «comprend les sites, les constructions, les complexes, les territoires et les paysages ainsi que les équipements, les objets ou les documents qui témoignent des procédés industriels anciens ou courants de production par l'extraction et la transformation des matières premières ainsi que des infrastructures énergétiques ou de transport qui y sont associées. Il exprime une relation étroite entre l'environnement culturel et naturel puisque les procédés industriels - anciens ou modernes - dépendent de ressources naturelles, d'énergie et de voies de communication pour produire et distribuer des biens sur les marchés. Ce patrimoine comporte des dimensions immatérielles comme les savoir-faire techniques, l'organisation du travail et des travailleurs ou un héritage complexe de pratiques sociales et culturelles résultant de l'influence de l'industrie sur la vie des

¹⁴ TICCIH : The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage. <https://ticcih.org/>

¹⁵ ICOMOS : Le Conseil international des monuments et des sites. <https://www.icomos.org/fr/>

communautés et sur la mutation des sociétés et du monde en général.»¹⁶. Autrement dit, le patrimoine industriel s'inscrit dans la suite d'une activité d'industrie qui comporte des savoir-faire, des techniques, des gestes spécifiques au métier réalisé, des bâtiments d'architecture particuliers et des lieux profondément transformés de part cette activité humaine et industrielle.

À ce titre, nous nous interrogeons sur les notions de paysage et de paysage industriel. Le premier, le paysage, «au sens propre, c'est ce que nous voyons avec les yeux, et dont nous retirons une impression. Les différents existent en dehors de notre regard, mais la qualité de paysage est une construction intellectuelle guidée par la réflexion du contemplateur.»¹⁷. La beauté et l'appréciation du paysage est alors une chose propre à chacun et subjective. Et de manière collective, nous pouvons souvent penser au paysage industriel comme un horizon d'usines et de machines, de cheminées et leurs panaches de fumée. L'usine et la cheminée demeurent des symboles voire des totems de l'industrialisation d'un territoire.

Certains auteurs parlent de techno-paysages¹⁸, de paysages de techniques. Simon Edelblutte écrit que «les paysages industriels sont bien plus variés que ces seuls techno-paysages.» Et qu'il existe un «caractère palimpseste du paysage [industriel]», dans son ouvrage «Le paysage industriel : un défi patrimonial ?» en 2024. Le territoire est en effet en réinvention constante, à l'affût des dernières innovations techniques. Il se réinvente et se réécrit continuellement.

C'est pourquoi nous réfléchissons à l'étape après l'industrie, la notion de patrimonialisation.

La «patrimonialisation désigne un processus par lequel un espace, un bien ou une pratique est reconnu par la société comme un objet digne de restauration, d'entretien et de conservation.»¹⁹.

Que devons-nous conclure des friches et en particulier des friches industrielles ? C'est alors une industrie qui n'a pas usé d'un processus de patrimonialisation. En d'autres termes, la friche industrielle est un «espace bâti ou non, terrain ou local, autrefois occupés par l'industrie et désormais en voie de dégradation par suite de leur désaffectation, c'est-à-dire l'abandon total ou partiel de leur activité industrielle [...], inclut donc les ruines industrielles [...], mais aussi des terrains non-bâties, issus de démolitions et végétalisés, mais trop dégradés [...] pour être réutilisés.»²⁰.

Ou encore, la friche industrielle est «un état de transition entre une ancienne et une nouvelle activité économique».²¹. Alors, oui, nous pouvons dire que les anciennes ardoisières de Trélazé sont aujourd'hui en partie une friche industrielle.

Alors que devient un site industriel sans industrie ? Il s'agit de la question du devenir des ardoisières.

4. OBSERVATIONS

Une première partie du site bénéficie d'actions concernant l'utilisation et l'ouverture des ardoisières de Trélazé.

Plusieurs aménagements ont été réalisés pour ouvrir l'espace des ardoisières au public. Ainsi, des parcs sont construits, agencés et adaptés aux espaces des anciennes ardoisières. Sur l'ancien

¹⁶ Nénon, Jean-Pierre; *L'ardoise et les ardoisiers de France : un patrimoine millénaire menacé*; 2024; Presses universitaires de Rennes, p233.

¹⁷ Fluck, Pierre; *Manuel d'archéologie industrielle. Archéologie et patrimoine*; 2017, p294.

¹⁸ Edelblutte, Simon; « Le paysage industriel : un défi patrimonial ? »; Institut d'histoire moderne et contemporaine; 11/2024; p4.

¹⁹ Lusso, Bruno; « Patrimonialisation et greffes culturelles sur des friches issues de l'industrie minière, Regards croisés sur l'ancien bassin minier du Nord-Pas de Calais (France) et la vallée de l'Emscher »; 12/2013; EchoGéo, p4.

²⁰ Edelblutte, Simon; «Le paysage industriel : un défi patrimonial ?»; Institut d'histoire moderne et contemporaine; 11/2024, p12.

²¹ Hottin, Christian; « Paysages en devenir. La reconversion des bassins charbonniers. Une comparaison interrégionale entre la Ruhr et le Nord/Pas-de-Calais »; 2004; p311-335, p3.

site d'exploitation minière, les habitants ont accès à trois parcs : parc des Ardoisières, parc de la Papeterie, parc du Vissoir. De plus, après une réhabilitation en 2013, les anciennes écuries des ardoisières sont de nouveau ouvertes. Elles offrent désormais un espace de plus de 1200 m² dédiés aux expositions d'art contemporain où se mélangent en couleur l'ardoise, la brique, l'acier et le verre.²²

Nous pouvons aussi mentionner le travail réalisé par les lieux touristiques en lien avec l'ardoise et son extraction. Nous pensons à l'Écomusée de l'ardoise de Trélazé, au Musée de l'ardoise et de la géologie de Renazé et à la Mine Bleue à Segré-en-Anjou Bleu. Effectivement, la région a l'atout d'avoir sur son territoire non pas un, ni deux mais au moins trois lieux dédiés à l'extraction ardoisière. Cette caractéristique force une identité territoriale. Une collaboration et une mise en réseau de ses lieux semblent une nécessité afin de faire connaître le patrimoine ardoisier et le développer. Gagner en visibilité pour sauvegarder des espaces encore en ruine et partager la mémoire des mineurs et l'histoire de ces chevalements.

Nous retrouvons certains de ces enjeux dans les deux études réalisées spécifiquement sur les ardoisières de Trélazé. Nous pouvons dire qu'une protection et qu'une mise en valeur des ardoisières devient essentielle pour sa préservation, et cela, dans un temps court.

Ainsi, dans le mémoire de Lola Morel, ne pas masquer ce patrimoine est cette première étape de conservation vers la restauration. Puis avec la mise en valeur et la volonté de préservation des friches minières, vient donc celle de la patrimonialisation. Il s'agit alors de se saisir du site au passé industriel et de l'envisager dans le futur du territoire. En effet, le processus de patrimonialisation met en lumière un passé révolu, et que de cette mise en lumière ressort une nouvelle identité, un nouveau statut pour le territoire. Et grâce à cette prise de conscience de la valeur d'un lieu, cela va l'amener à jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un territoire. Dans cette même idée, nous pouvons alors dire que la patrimonialisation ajoute de l'affecte, un sentiment d'appartenance et d'identité. De cette émotion, le patrimoine développe des ressources et donc le territoire.

Dans cette dernière optique, nous pouvons mentionner le mémoire de M2 ETTAP (Environnement, Territoires en Transition, Aménagement, Participation) de mars 2024. Leur étude porte sur l'identification des potentiels du site des anciennes ardoisières. Des questionnaires ont été posés auprès des habitants afin de déterminer les usages sur le lieu. Et le constat est que la connaissance des pratiques autorisées n'est pas toujours évidente et acquise. Ce travail met en avant le conflit des usages et des volontés de développement des acteurs sur place. Le parc des ardoisières est pris comme exemple et les avis sont partagés quant à l'équilibre dans les aménagements réalisés par rapport à la part naturelle de l'espace. La zone est classée ENS (Espace Naturel Sensible) ce qui impose une gestion spécifique du site. L'ENS vise à préserver, reconquérir et valoriser les espaces qui présentent un intérêt écologique ou paysager remarquables qui peuvent être menacés. Cette protection nécessite une bonne connaissance du site et de ses spécificités afin de permettre des usages cohérents.

Mais aujourd'hui encore, plus ou moins 200 ha sont fermés au public en état de friche ou en ruines. Sans usage régulier, les bâtiments et vestiges du passé industriel ont subi des squats et du vandalisme. Après plus de dix ans de fermeture, les espaces non ouverts au public ne sont pas protégés. Il existe néanmoins une véritable volonté de réhabiliter ces espaces. Un Conseil Scientifique est créé et la première réunion a eu lieu le 01/07/2025. C'est une démarche dynamique vers une réhabilitation plus développée et une première réflexion sur l'ensemble du site des anciennes ardoisières.

5. CONCLUSION

Le site des ardoisières est en attente depuis la fermeture de 2014 avec plusieurs options mais il ne s'agit pas de raser, ni de mettre sous cloche le passé.

Une phase de deuil existe après la fermeture d'une activité. Il faut tourner la page, passer à autre chose. Il s'agit de faire le deuil de l'industrie. Puis, de nouveau une vision positive est possible et envisageable car après cette phase de deuil, l'industrie menacée devient rare et «suscite à

²² <https://www.trelaze.fr/lieux/anciennes-ecuries-de-trelaze>

nouveau de l'intérêt, voire fascine, comme un élément d'un passé glorieux et regretté.»²³. Nous pouvons que ce temps de réflexion et d'adaptation à une nouvelle situation est révolue, place à la réflexion pour l'action patrimoniale.

Nous pouvons noter toutes les bonnes intentions à l'égard du devenir des Ardoisières de Trélazé. Le dynamisme et les volontés des associations participent à l'avancée des réflexions. Et la relance de la métropole d'Angers avec la création du comité scientifique permet de construire le futur des ardoisières. Ce de nombreux acteurs, un véritable écosystème autour du site des ardoisières qui nécessite un développement de la collaboration des structures en lien avec le patrimoine ardoisier. C'est également le conseil de André Lespagnol : «rappelé la nécessité de mettre en réseau les sites industriels non pas seulement entre eux, mais avec les autres composantes du patrimoine relevant de la même époque de notre histoire.»²⁴

Certes, le terrain est vaste et le patrimoine est dispersé sur tout le site. Les 8 chevalements sont répartis sur plus de 400 ha. Tout n'est pas à patrimonialiser. Tout n'est pas patrimoine. Il faut à l'image de Renazé, chercher les ensembles complets : chevalement, machinerie, locaux administratifs et de gestion de site, salle des compresseurs, ... un tel ensemble existe au 6 bis l'Hermitage et le 8 bis l'Hermitage n'est pas loin. Tout cela participe à la renommée des entreprises ardoisières de l'époque.

²³ Edelblutte, Simon; « Le paysage industriel : un défi patrimonial ? »; 2024; p13.

²⁴ Bergeron, Louis; *L'archéologie industrielle en France, patrimoine - technique - mémoire, Le patrimoine industriel pour quoi faire ? Colloque national de Trégastel 5.6.7 octobre 1994; CILAC* numéro hors série; 1996; p11.